



Lille, le 1^{er} mai

Monsieur le Président,

La CGT du Conseil régional des Hauts-de-France, attire votre attention sur une revendication portée par notre organisation à l'occasion de la journée internationale des travailleurs du 1er mai. Dans un contexte où la reconnaissance de l'engagement et de la fidélité des agents constitue un enjeu majeur, nous souhaitons proposer la mise en place d'un dispositif de congés supplémentaires liés à l'ancienneté. Cette mesure pourrait se traduire de la manière suivante :

- 1 jour de congé supplémentaire accordé aux agents justifiant de 10 années d'ancienneté,
- 2 jours de congés supplémentaires pour 20 années d'ancienneté,
- 3 jours de congés supplémentaires pour 30 années d'ancienneté.

Une telle disposition permettrait de valoriser l'expérience professionnelle acquise, de renforcer la reconnaissance institutionnelle et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agents. Nous sommes convaincus que cette mesure s'inscrit pleinement dans une démarche de progrès social et de fidélisation des personnels au service de la collectivité.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses

Joseph Demeulemeester

Syndicat CGT Conseil régional des Hauts-de-France